

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

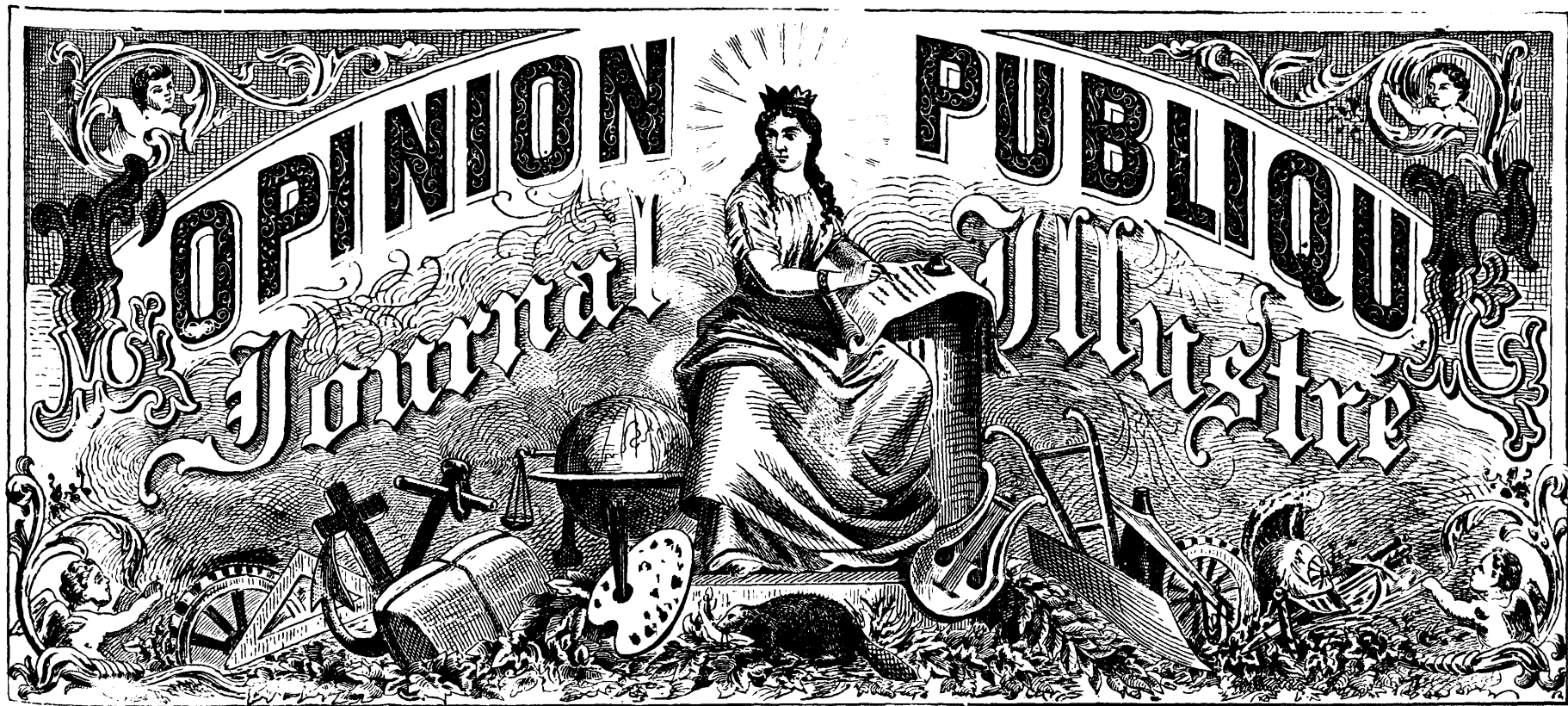
L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



VOL. II.—No. 6.

MONTREAL, JEUDI, 9 FEVRIER, 1871.

{ ABONNEMENT, \$3.00.
{ PAR NUMERO, 7 CENTS.

NOUVEAUX OUVRAGES.

Trois ouvrages nouveaux dans quelques jours! L'un a déjà paru, les deux autres sont annoncés et déjà sous presse. Une "Revue Critique de Législation et de Jurisprudence," la "Bibliothèque du Code Civil" et le "Droit Civil Canadien," tels sont les titres des œuvres nouvelles dont nous allons parler. Nous sommes heureux, nous sommes fiers de ces nouveaux progrès de nos compatriotes.

Cette abondance de travail, cette exubérance de création sont pour nous une indice non équivoque, une preuve certaine qu'après tout nous ne sommes pas aussi paresseux, indolents ni arriérés que nos ennemis veulent bien le dire et que nous-mêmes nous le déclarons trop fréquemment. Cette paresse d'esprit, qu'on nous reproche tant, et si habilement signalée par nos correspondants et collaborateurs, existe beaucoup moins qu'on le pense généralement. A tout événement, l'accusation vient de recevoir un cruel démenti, et nous est avis qu'au lieu de parler de "paresse d'esprit" on devra désormais redire le reproche à ceci: l'activité de la population n'est pas assez dirigée dans le sens pratique,—agricole, industriel et manufacturier.

On nous pardonnera cette digression, quelque peu étrangère au sujet, mais assez naturellement suggérée par la richesse des matériaux jetés devant nous par une jeunesse presque toute sortie des collèges.

Faisons maintenant connaître à nos lecteurs ces importantes publications. Dans un prospectus court, mais parfait de style et d'idée, les fondateurs de la *Revue Critique de Législation et de Jurisprudence du Canada* font connaître le motif et le but de leur publication. Nous n'avons eu, jusqu'à présent, à peu d'exceptions près, que des rapports secs et sans commentaires ni critique de nos décisions judiciaires, s'entrechoquant souvent, et massacrant encore plus souvent le bon sens, la logique et la loi. Les immenses travaux de législation et de codification opérés depuis quelques années demandent autre chose. Dans l'intérêt du Banc, du Barreau et de la justice, il faut suivre de près la mise en pratique de ces grands changements, de ces grandes améliorations. Il est nécessaire de surveiller, à la lumière de l'histoire et des besoins toujours croissants d'une société qui cherche encore son assiette, l'exécution de la nouvelle législation pour empêcher une fausse jurisprudence de la vicier, ou la corriger, si l'urgence l'exige.

La "Revue," on le voit, se place sur un terrain d'utilité incontestable. Mais elle vise encore plus haut et ses directeurs ont eu le tact de saisir le nouvel élément légal que nous imposent les nouvelles circonstances politiques. La Confédération, en nous donnant une position semi-indépendante, nous force à faire connaissance avec le droit international. Nous devons citer la partie du Prospectus qui a trait à ce sujet d'une importance si actuelle et si vitale:

"A mesure que notre horizon politique s'est agrandi, les questions soumises à nos parlements et à nos tribunaux se sont élevées, et les intérêts publics et privés ont pris des proportions plus considérables. Depuis quelques années, nombre de questions de droit international public et privé ont été débattues devant nos Cours, et notre nouveau régime politique vient d'y amener tout à coup les questions constitutionnelles. "Il y a donc là une situation nouvelle, imposant au Barreau de ce pays des devoirs nouveaux, pour lui faire atteindre dans notre société cette position élevée qu'il occupe dans tous les pays du monde civilisé. Déjà, grâce à l'émulation

produite par l'encombrement de la profession, la connaissance du droit est devenue plus générale, et si le Barreau et la magistrature de notre pays s'enorgueillissent avec raison des hommes illustres qui en ont fait autrefois la gloire, les circonstances, qui font les hommes, rendront peut-être le présent digne d'un aussi glorieux passé. Ce sera donc pour nous un devoir de travailler sans relâche, à assurer à notre profession, ces conquêtes incessantes de l'étude et de la science qui ont toujours fait le prestige du Barreau dans le monde entier."

Ce prospectus est signé de: Wm. H. Kerr, L. A. Jetté, D. Girouard, John A. Perkins, jr., et H. F. Rainville. Ces noms, à eux seuls, sont une garantie que l'œuvre sera sérieuse et le programme fidèlement suivi. Au reste, la première livraison est à la hauteur du programme et comprend les articles suivants:

10. J. C. Bluntschli: Opinion impartiale sur la Question de l'Alabama.
20. Wm. H. Kerr: "The Fishery Question."
30. D. Girouard: L'Arbitrage Provincial.
40. John A. Perkins: "My First Jury Trial."
50. Edw. Carter, C. R.: Bibliographie—Revue de l'ouvrage de M. Kerr, "The Magistrate's Act of 1869, &c."
60. Ivan Witherspoon: Chronique du Palais.
70. H. F. Rainville: Sommaire des décisions.

Tout y est bien. Mais deux des travaux sont particulièrement remarquables par leur actualité et le développement donné aux questions: c'est la question des pêcheries et l'arbitrage provincial. Ces deux articles, qui sont presque des traités, méritent plus qu'une simple mention. Nous en ferons très-prochainement connaître la substance à nos lecteurs. Le Parlement Fédéral ne manquera pas, à sa prochaine session, de s'occuper de l'arbitrage et des pêcheries, et nos lecteurs nous sauront sans doute gré de leur faire connaître ce qu'en pensent deux hommes de loi très-compétents.

"La Bibliothèque du Code Civil," par MM. Chs. C. de Lorimier et Chs. A. Vilbon, est un travail d'un genre tout nouveau, mais extrêmement important. C'est une compilation qui comprendra:—

10. Le texte du Code Civil en français et en anglais.—20. Les observations des Commissaires, en tête de chaque titre avec des références aux articles du Code.—30. Les autorités auxquelles les Commissaires ont référé sont citées au long sous chaque article.—40. Outre celles mentionnées par les Commissaires, un nombre considérable d'autres autorités ont été ajoutées, de sorte que l'on s'évite, par ce moyen, de recourir sans cesse aux auteurs et l'on se procure ceux qui nous manquent.—50. Un aperçu du Droit Romain sous chaque article.—60. Le Texte du Code Napoléon.—70. Le Texte du Code Louisianais.—80. Jurisprudence française."

C'est vraiment un travail herculéen que s'imposent, sans espoir de rémunération, deux jeunes avocats de talent et d'étude. L'ouvrage paraîtra tous les trois mois, par livraison de 200 pages, et formera 4 volumes d'à peu près 800 pages chaque. Le premier volume est sous presse et la première livraison paraîtra dans un mois.

La circulaire qui nous a été adressée contient une introduction très-bien faite due à la plume de M. de Lorimier. Nous regrettons que l'espace ne nous permette pas de la reproduire en entier. Le jeune auteur y démontre l'importance et l'utilité des codifications et le but de la compilation entreprise conjointement avec son collègue, et il le fait en termes élevés, dignes et tout à la fois modestes.

"Des principes que nous venons d'exposer (sur l'utilité des Codes et leur caractère), il suit donc, qu'un Code de loi, quelque parfait qu'on le suppose, ne devra établir que des principes généraux, ce qui revient à dire que les lois n'ont pas tout prévu et ne sauraient tout prévoir. Il y a donc des particularités que le législateur doit omettre, autrement il imprimerait à son œuvre un caractère de détail et de minutie qui s'allierait mal avec la majesté de la loi. Mais plus le plan est vaste,

plus les données sont générales, plus il se soulèvera de questions que le législateur n'aura pu décider. C'est ce soin de suppléer aux textes des lois, de développer l'esprit et la pensée qui ont présidé à l'accomplissement d'une aussi grande œuvre, qui a été laissé à la jurisprudence des tribunaux et aux opinions raisonnées des commentateurs et c'est à ces sources qu'il faut recourir pour trouver cette foule de détails que le précepte dédaigne et qui cependant tombe dans le domaine du praticien.

"Les travaux des juriconsultes, la jurisprudence des arrêts, tels sont donc, pour la profession, les suppléments nécessaires à l'étude d'une science, que l'on ne saurait posséder par une théorie trop exclusive.

"Mais le texte du code français, les décisions des auteurs et des tribunaux, ont été tellement commentés, critiqués et appliqués, la science du droit possède aujourd'hui une telle abondance d'autorités, d'opinions et de préceptes, qu'il vaut mieux essayer, croyons-nous, de coordonner ces divers matériaux, plutôt que d'en fabriquer de nouveaux.

"C'est là le but de notre ouvrage. Offrir sous chaque article de notre Code, autant de commentaires, d'aperçus, de législation comparée, qu'un choix judicieux nous permet d'en citer, tel est le plan que nous nous sommes tracé."

M. de Lorimier combat ensuite l'idée de faire des commentaires sur notre Code. Sans abonder dans son sens, nous devons avouer qu'il apporte d'assez bonnes raisons à l'appui de sa thèse. Une foule de commentateurs, illustres par le savoir, le talent et le génie, ont déjà fait d'imitables dissertations et labouré en tous sens le champ des nouvelles législations, et de nouveaux commentaires, suivant lui, ne peuvent être qu'une analyse, un plagiat de ces œuvres admirables. Il pense donc qu'une citation exacte et complète de toutes les autorités, de toutes les sources où ont puisé les Codificateurs, est beaucoup plus utile que l'opinion d'un jeune homme, opinion nécessairement moulée dans les ouvrages précédents. Il aurait peut-être pu ajouter une autre considération qui a sa valeur: le Code est tout nouveau, n'est en force que depuis le 1er Août 1866; il contient des changements empruntés de nulle part et nécessités par notre état tout particulier de société.

Ne serait-il pas très-opportun, avant de faire des commentaires qui nécessairement devraient être consultés au moins comme raison écrite, de laisser au nouveau Code le temps de subir l'épreuve de longues années, l'épreuve de nombreux procès et d'une jurisprudence sérieuse, uniforme, afin de savoir comment il a agi sur la société qu'il régit et comment l'ont interprété les Juges, les avocats et le public?

Quoiqu'il en soit de ces opinions, le recueil de MM. de Lorimier et Vilbon aura un immense mérite, offrira des avantages incalculables à tout le monde légal, à tout le monde des affaires: de réunir dans un seul ouvrage ce qu'il fallait chercher dans mille, de présenter à leur place, à la suite de chaque article, toutes les lois et tous les commentaires qui l'ont motivé et l'expliquent. On sent bien, on touche du doigt le bénéfice qu'en retireront tous les hommes de loi; mais on se fait difficilement une idée du courage presque surhumain qu'exige la tâche de MM. de Lorimier et Vilbon. Il faut non seulement chercher; après avoir cherché et trouvé, il faut choisir, trier; une compilation comme celle qu'ils nous promettent, et que leurs talents, leur intelligence et leur amour du travail leur permettent de nous donner, demandent des efforts que doivent encourager et admirer tous ceux qui connaissent un peu, (et ils sont nombreux) la difficulté de mettre la main sur les matériaux nécessaires pour résoudre la moindre question, la moindre chicane.

M. Gonzalve Doutre, déjà très-avantageusement connu



CHARROYAGE DU BOIS DE CHAUFFAGE AU LABRADOR. D'APRÈS UN CROQUIS DE M. NARCISSE TETU.



A METZ. LA FONTAINE.





LA TUTELE.

GRAVÉ PAR LEVASSEUR, D'APRÈS UN TABLEAU DE J. L. HAMON.

L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 9 FEVRIER, 1871.

AVIS.

Nous serions obligés envers ceux de nos abonnés qui nous feraient parvenir les Nos. 1, 11, 16, 34, 35, 36, 37 de notre journal.

En réponse à plusieurs abonnés de Québec nous devons dire qu'il doivent nous envoyer directement par lettre le montant de leur abonnement, vu que nous n'avons pas d'agent dans cette ville. Nos abonnés verront par l'annonce publiée dans notre dernière page qu'il n'ont rien à craindre. Cette réponse s'applique à tous nos abonnés qui demeurent dans des endroits où nous n'avons pas d'agents. Nous répétons pour la dernière fois qu'après la semaine prochaine nous ne renverrons pas le journal à ceux qui n'auront pas payé les deux semestres expirés, le premier Janvier dernier. Nos abonnés nous pardonneront d'être un peu sévères en pensant aux sacrifices qu'il nous a fallu faire pour établir notre journal. Comme nous avons peu d'annonces, il nous faut compter uniquement sur les abonnements pour nous soutenir. Nous espérons que nous ne serons pas obligés d'avoir recours à ces moyens. Nos compatriotes nous ont donné trop d'encouragement jusqu'à présent pour ne pas continuer de favoriser une entreprise nationale.

A propos nous croyons devoir publier une réflexion que nous faisons dernièrement en parcourant la liste des journaux du Canada. Parmi 300 journaux qui circulent dans les deux Canadas nous ne comptons que vingt journaux français !!

Comment veut on que les étrangers qui voient cela ne disent pas que nous sommes la race inférieure. Vingt contre deux cent quatre vingt! Quelle contraste humiliant pour nous! Que partout il y ait donc des apôtres de la lecture, qui se dévouent au progrès intellectuel de nos compatriotes, la base de tous les autres progrès. Chacun peut faire lire un parent, un ami, un voisin. Qu'on fasse lire les cultivateurs, qu'on les fasse lire malgré eux et on leur rendra un service inappréciable.

UNE AUTRE QUERELLE.

Le *Journal de Trois-Rivières* accusait dernièrement l'Université Laval de Québec d'avoir et d'enseigner même des doctrines gallicanes. Le Rév. M. Hamel et M. Lucien Turcotte déclaraient aussitôt que son assertion était mal fondée et le sommaient d'en faire la preuve. Le *Journal* répondit à cette sommation raisonnable en demandant aux savants professeurs de l'Université ce qu'ils pensaient de certaines doctrines qu'il énumérait. Il faut avouer que c'était là une singulière manière de procéder au procès de ces messieurs. Aussi ils l'accueillirent, comme elle le méritait, en disant qu'ordinairement ce n'est pas l'accusé qui dresse son acte d'accusation.

Il faut avouer cependant que le système inventé par le *Journal* serait commode quelque fois. Je suppose que dans un but charitable le *Journal de Trois-Rivières* veuille faire pendre M. Gérin du *Constitutionnel*.

M. Gérin est à la barre, prêt à subir son procès et attendant la lecture de l'acte d'accusation. Cependant, chose étrange! on ne procède pas, dix minutes se passent, ... un quart-d'heure, ... une demi-heure, ... on n'avance à rien. M. Gérin, impatienté comme tout chrétien le serait en pareille circonstance, demande qu'on lui fasse son procès ou qu'on le décharge.

Le juge paraît trouver sa demande juste et requiert les savants avocats de la poursuite de s'y conformer sur le principe accepté jusqu'à présent qu'on ne peut faire condamner un homme sans dire pourquoi.

M. McLeod se lève alors avec dignité et fait le discours suivant :

"Qu'il plaise à la Cour! Je suis rédacteur du *Journal de Trois-Rivières* et j'ai pour mission de défendre le trône, l'autel, notre foi, nos institutions et nos mœurs, comme vous le savez, Votre Honneur. Or, ce méchant garment de Gérin est un être dangereux qui s'oppose à l'accomplissement de cette sainte mission. Tous les jours, il foule aux pieds le trône, l'autel, le *castor de nos pères* et le *drapeau de nos ancêtres*. Je croyais, Votre Honneur, que l'intérêt de la religion et de la société me donnait le droit de demander sa condamnation sans m'astreindre à formuler des accusations qui répugnent à ma sensibilité. A quoi sert d'être le serviteur dévoué de l'Eglise et le champion de l'ordre et des bonnes mœurs, si on n'est pas protégé par les tribunaux, si on n'est pas cru sur parole, si on n'est pas capable de faire pendre quelqu'un de temps en temps sans faire des procès scandaleux? J'aurais donc le droit, Votre Honneur, de demander que l'accusé soit pendu jusqu'à ce qu'il ne vive plus; cependant pour satisfaire les scrupules de la Cour, je consens à me conformer à une loi injuste et criminelle et je pose

à l'accusé la question suivante: "que pensez-vous scélébrat d'un homme qui croit que les prêtres de l'Université Laval et de l'évêché, l'archevêque lui-même, peuvent enseigner sans se damner des doctrines réprouvées par le *Nouveau Monde* de Montréal et le *Journal des Trois-Rivières*." Je demande, votre Honneur, que l'accusé réponde à cette question, et qu'on fasse son procès sur la réponse qu'il donnera. Mais je crois humblement et charitablement en mon âme et conscience qu'il serait bon de le pendre avant."

Voici pourquoi je dis que ce système pourrait être bon. Supposons que M. Gérin en répondant à cette question s'adonne à exprimer une opinion émise par M. Dessaulles et qu'il soit condamné. Il est bien vrai que de fait c'est M. Gérin qui serait pendu, mais de droit et logiquement ce serait M. Dessaulles. Alors ce ne serait pas un si grand malheur.

Une question importante qu'on ne manquerait pas de soulever dans un pareil procès serait celle-ci: Comment se fait-il que le livre de l'honorable juge Beaudry, si violemment anathématisé à Montréal, est donné à Québec par un prêtre éminent qui sera, peut-être, archevêque dans quelques semaines, comme une autorité aux ecclésiastiques. Evidemment la situation devient embarrassante.

BALSAMO.

ÇA ET LA.

Le *Nouveau Monde* a écrit à l'occasion des idées exprimées au banquet Huntington un article qui renferme des idées importantes, des considérations dignes d'attention. Nous nous proposons de faire connaître à nos lecteurs toutes les opinions qui seront émises sur la question de tarif, sur les systèmes tant controversés du libre échange et de la protection. Malheureusement presque personne parmi nos hommes politiques ne connaît ces questions vitales dont dépend l'avenir, la prospérité d'une nation.

Le *Nouveau Monde* établit d'abord que les honorables MM. Cartier et Dorion en sont venus par des voies différentes à la même conclusion, savoir: Que le Canada n'a pas besoin d'un tarif protecteur et ne doit pas le demander.

Il dit ensuite que personne ne peut nier l'importance qu'il y aurait pour nous d'avoir accès au marché américain, que nos hommes d'Etat la comprenant bien, ont fait tous leurs efforts pour obtenir un traité de réciprocité avec les américains, mais que ceux-ci pour partager leur industrie si lourdement taxée depuis la guerre avec le Sud, ont été forcés de fermer leur marché aux produits canadiens.

Après avoir parlé des ressources du pays pour l'industrie, il se demande comment il se fait qu'elle soit encore dans son enfance et qu'elle fasse si peu de progrès.

Il répond en disant que les intérêts des riches manufacturiers anglais ont dû passer avant ceux du Canada, que notre tarif a été fait pour faciliter l'écoulement de leurs produits ici.

"Voilà, dit-il, la vraie cause du mal.

"Nous avons aujourd'hui un tarif qui frappe d'un droit de 15 par 100 les objets de fabrication anglaise. Des gens croient que cela suffit. Mais ils ne réfléchissent pas que la houille, qui coûte si cher ici, ne revient presque à rien en Angleterre; que la main d'œuvre est ici dix fois plus chère qu'en Angleterre; et que les manufacturiers anglais disposant d'immenses capitaux, d'une prépondérance acquise dès longtemps et de l'influence politique, peuvent facilement écraser toute concurrence, toute tentative même de concurrence de ce côté-ci de l'Atlantique.

"Pour tout homme qui examine froidement et impartialement les choses, il est évident qu'il est impossible, sous le système actuel, de fonder une industrie nationale reposant sur des bases solides.

"Et quel est donc celui qui ira risquer sa fortune dans une entreprise de ce genre avec la perspective presque certaine de se ruiner?"

"L'exemple de la compagnie de Cornwall cité par M. Dorion vient ici à point pour démontrer jusqu'à quel point nous avons raison.

"Si une compagnie disposant d'un capital de deux à trois cent mille piastres ne peut faire des affaires profitables à cause de la concurrence anglaise, qu'advierait-il donc d'une entreprise qui serait fondée dans des conditions moins favorables.

"Mais les partisans du libre-échange ont deux objections:— Un tarif protecteur, disent-ils, augmentera nécessairement le prix des marchandises; et les manufactures ne se fondent pas en un jour.

"Une réponse suffit.

"Non, sans doute l'industrie d'un pays ne se fonde pas en un jour.

"Mais posez la première condition de son existence même, c'est-à-dire assurez lui d'abord le marché national, et vous la verrez surgir de toutes parts. Pour cela imposez sur les objets de manufacture étrangère des droits prohibitifs, et si d'abord le prix s'en élève, la concurrence intérieure le ramènera bientôt aux limites naturelles.

"Dans tous les cas, vous aurez fait cesser l'état de stagnation où languit maintenant le Canada; vous aurez donné de l'ouvrage, c'est-à-dire, du pain à ses enfants; vous aurez opposé une digue solide au torrent de l'émigration qui désole et affaiblit si malheureusement notre pauvre pays, et vous aurez posé les bases larges et solides de l'indépendance future."

Le gouvernement vient de faire une bonne nomination et une bonne action. Il envoie M. Edmund Barnard en Europe avec la mission de diriger vers ce pays une immigration belge et française. Comme le disait *L'Événement*, le temps ne pouvait pas être mieux choisi pour exécuter

une pareille entreprise. Au milieu des malheurs qui accablent la France il doit être plus facile de trouver des familles qui consentent à s'expatrier, qui soient même forcées de chercher ailleurs les moyens de vivre. Quant à M. Barnard, c'est un de ces hommes faits pour les causes difficiles et les entreprises qui demandent du caractère, de l'énergie et de l'habileté. Le gouvernement ne pouvait faire un meilleur choix.

Une belle assemblée remarquable par la respectabilité et l'influence des citoyens qui la composaient a eu lieu, en cette ville, la semaine dernière, en faveur de la candidature de M. L. O. Loranger contre M. Henderson. Le succès de M. Loranger paraît certain. Il ne faut pas même supposer qu'il en puisse être autrement, du moins s'il y a encore de l'intelligence et du patriotisme parmi les Canadiens Français. M. Onésime Loranger est un avocat de jugement, de talent, d'esprit, studieux et imbu de sentiments patriotiques. Que veut-on de plus? L'intérêt public doit faire taire certaines susceptibilités personnelles. C'est ce que nous faisons dans ce cas-ci.

Nous devons remercier M. Perkins des bonnes paroles qu'il a prononcées dans cette assemblée. M. Perkins, qui est un jeune avocat distingué de cette ville, a déjà donné des preuves de libéralité qui l'honorent. Dernièrement dans une autre réunion il exprimait de généreuses et intelligentes sympathies à l'égard de la France.

M. Philippe Aubert de Gaspé est mort. Il laisse derrière lui le souvenir d'une vie chargée d'années et d'honneur, les regards et l'estime d'une famille nombreuse, de parents et d'amis dont il était l'orgueil et l'idole, et pour transmettre son nom à la postérité, deux livres, deux couronnes immortelles pour lui et son pays. Tous ceux qui ont eu le bonheur de lire ces belles pages où l'écrivain fait son portrait en faisant celui des anciens canadiens, comprennent la perte que les Lettres Canadiennes viennent d'éprouver.

L. O. D.

HORRIBLE.—La ville de Williamsburg, aux Etats-Unis, est dans l'émoi depuis plusieurs jours. Les Dames et demoiselles surtout sont frappées de terreur; elles n'osent plus sortir sans être bien accompagnées et encore elles préfèrent rester à la maison. Tout cela est produit par un individu qui a déjà poignardé sur la rue ou défiguré une quinzaine de dames, sans qu'on ait le temps de le voir et de le saisir. Malgré les efforts de la police et les récompenses offertes on ne peut le découvrir. Il attaque ordinairement ses victimes par derrière et lorsqu'il y a foule dans la rue, il leur donne un coup de couteau dans la poitrine ou la figure et se glisse comme un serpent à travers la foule agitée. Quelques personnes prétendent l'avoir vu, elles disent qu'il a l'apparence d'un jeune garçon. On croit que c'est une femme déguisée sous l'empire de quelque étrange passion ou manie furieuse, la jalousie, peut-être, contre tout le sexe féminin. Il est heureux que ces femmes là ne poussent pas en Canada.

CHANGARNIER.

Certains journaux français publient une lettre de Changarnier dans laquelle le vieux général dément l'assertion d'un correspondant anglais qui prétendait avoir eu une entrevue avec lui et qui l'avait trouvé vouté, brisé par les fatigues et la vieillesse. Le galant général dit qu'il est encore droit et ferme et donne des explications sur le projet qu'on lui a prêté pendant quelque temps de travailler à la restauration de la dynastie napoléonienne. Il dit ni plus ni moins qu'il a mis le prince Napoléon à la porte, lorsqu'il est venu lui parler de ce projet. Il dit en passant quelques mots qui veulent dire beaucoup à l'égard de Bazaine. Evidemment s'il n'a pas dit tout ce qu'on a publié il l'a pensé et le pense encore.

Dans une lettre écrite à l'évêché de Montréal un zouave donne ces tristes et touchantes nouvelles sur le dévouement des zouaves pontificaux en France.

A l'affaire de Patay, où le 1er bataillon commandé par M. de Moncuit a donné, nous avons eu dix officiers hors de combat, dont deux tués, M. de Troussure et M. de Gastebois. Les blessés sont M. le général de Sonis, M. le colonel de Charette, M. le capitaine du Reau, M. du Bois Chevalier, M. Paul de la Bécassière, M. Vetz, M. Ferd. de Charette, M. de Montcuit. Tous les sergents-majors sont restés sur le carreau, sauf un, Landeau; ce sont Armand du Bourg, Hervé de Kersabiec, de la Celle, de Traversay et de Macquille. Les autres sergents tués sont Joseph de Vogué, Jean de Bellevue, Pierre de Lagrange, Pierre de Raincourt, Lemaitre, Charrié, Queré, etc. Le lendemain matin, 120 hommes manquaient à l'appel, sur un bataillon de 450. Quel holocauste!

SAINT DOMINGUE.

Bacz, Président de Haïti, est âgé de cinquante ans. Il est marié et a plusieurs filles qui, toutes, ont reçu une éducation des plus distinguées... La Dominique est située à l'est de l'île, et a une étendue de 17,500 milles carrés. Sa population est de 136,500 habitants. C'est une contrée traversée de l'est à l'ouest, par trois chaînes de montagnes. Le sol est très-fertile et le climat est tel que les fruits des tropiques parviennent à complète maturité. Les mines de cette contrée sont très-riches et le nord de l'île donne des bois d'une grande valeur.

RIVIÈRE ROUGE.

Le ministère se compose de cinq membres, et non de quatre, comme l'avait d'abord annoncé une dépêche télégraphique de St. Paul.

Outre MM. Girard, Boyd, Clarke et MacKay, il comprend aussi M. Howard, capitaine dans le bataillon de Québec, qui est ministre d'agriculture et des travaux publics.

Comme les divers portefeuilles étaient mal distribués dans la dépêche à laquelle nous faisons allusion, nous croyons devoir donner la liste complète :

Secrétaire provincial, l'Hon. A. Boyd ; Trésorier, l'Hon. M. A. Girard ; Procureur général, l'Hon. H. J. Clarke ; Ministre de l'Agriculture et des Travaux Publics, l'Hon. M. Howard ; Président du Conseil, l'Hon. J. MacKay.

MM. Girard, Clarke et Howard sont natifs du Bas-Canada. Le dernier représente un comté anglais. C'est un ami des mérités et de notre race.

M. James MacKay est un mérité catholique, riche et considéré.

L'Hon. M. Boyd représente l'élément natif anglais et protestant.

Le 10 janvier il y a eu au collège de St. Boniface une très-jolie soirée qui a parfaitement réussi. Son Excellence y assistait, ainsi que Madame et Mademoiselle Archibald.

Les élèves ont présenté à Son Excellence une adresse dans laquelle ils la remerciaient d'avoir rétabli la paix par une administration sage, ferme, modérée et conciliante.

Le gouverneur répondit très-heureusement et fut fort applaudi.

Il y a eu le 7 janvier une grande et importante démonstration à la cathédrale pour protester contre la spoliation du Pape. A cette occasion Sa Grandeur Mgr. Taché a fait un magnifique discours.

Les assemblées spéciales du cabinet avaient eu lieu depuis la formation du gouvernement.

Le procureur-général de Manitoba était alors employé à préparer les projets de loi pour le parlement qui, pensait-on, ne fera pas grand ouvrage avant le mois de mars.

On disait que les nominations par la Chambre Haute seraient annoncées dans le cours de la semaine. On s'occupait beaucoup de ce sujet.

Le Dr. Bird avait abandonné la lutte pour le parlement de la Puissance. C'était une bonne chance pour le fameux Schultz qui lui faisait de l'opposition. Mais il paraît qu'il a trouvé un adversaire dangereux dans la personne de M. Ostin Inkster, appartenant à une des familles les plus anciennes et les plus respectables de la Province. De sorte qu'il court risque d'éprouver encore les rigueurs d'une défaite signalée.

On parlait de la nomination de M. St. John, correspondant du *Globe*, comme greffier de la Chambre Basse, et de M. Spence, comme greffier de la Chambre Haute.

Les électeurs des paroisses St. Paul et St. Jean avaient pétitionné le lieutenant gouverneur pour de nouvelles élections dans ce comté. Ce dernier a référé la question au parlement.

ORIGINE DES MASQUERADES.

L'origine des *masquerades* remonte à la plus haute antiquité, mais on ne voit pas d'exemple que les masques aient été employés à d'autres usages qu'aux représentations théâtrales. Le masque alors était l'expression matérielle, gaie, larmoyante, méchante, bonne, aimable, triste, donnée au rôle que récitait l'acteur.

Est-ce là l'origine des masques qui se sont introduits dans les réunions privées ou publiques, dans les fêtes dansantes et autres divertissements ? Je ne le crois pas.

L'usage des masques, pour cacher l'individualité, doit venir évidemment de l'usage des casques à visière rabattue.

A l'époque de la chevalerie et des tournois, ne voit-on pas souvent de jeunes écuyers de haute naissance cherchant à demeurer inconnus sous un déguisement pour se faire une réputation qu'ils ne devaient qu'à leur courage et à leur adresse ? Combien de chevaliers même usaient de ces déguisements, ne relevant jamais leur visière en public et prenant part à tous les tournois, à toutes les assemblées d'honneur, vêtus de cottes blanches et armés à blanc, c'est-à-dire sans armoiries qui pussent les faire reconnaître ?

C'était une affaire des plus graves que de chercher à connaître un chevalier blanc. Soulever une visière était une insulte ; soulever un masque en est un également.

Le velours a succédé au fer, voilà tout, et les passes de la danse ont remplacé les passes d'armes.

Donc la mascarade est comme la danse ; elle a ses titres de noblesse, et, à bien prendre, la Fourmi de LaFontaine faisait un compliment à la Cigale en lui disant ce que je ne saurais trop répéter, Mesdames :

... Dansez maintenant !

COMTE DE BOURSONNE.

UNE FONTAINE A METZ.

Cette gravure représente une scène à Metz, lorsque la population se rend aux fontaines pour y puiser de l'eau. Les Prussiens exercent la plus grande surveillance sur ces fontaines et l'eau est distribuée avec beaucoup de prudence et d'économie. Sans cette précaution l'eau qui n'est pas abondante ne tarderait pas à manquer.

McMAHON ET CHANZY.

Au mois de novembre dernier, le maréchal, prisonnier dans une ville de la Prusse rhénane et encore retenu au lit par la blessure reçue à la bataille de Sedan, écrit à la Délégation de Tours une lettre confidentielle qu'un messenger sûr et discret emporta, malgré la surveillance de la police prussienne. Cette lettre parvint à Tours peu de temps après la reprise d'Orléans par d'Aurelles de Paladines.

Le maréchal, tout en déplorant la situation cruelle qui l'empêchait de servir sa patrie, se faisait un devoir de signaler à l'attention du gouvernement un jeune officier qui s'était fait remarquer en Afrique par son intelligence studieuse et par son caractère énergique. Cet officier, qui en ce moment commandait une brigade sous les ordres du général d'Aurelle et qui, au besoin, affirmait le maréchal, saurait commander une armée, était M. Chanzy.

Après la malheureuse retraite du 2 décembre et l'évacuation d'Orléans, Gambetta retira le commandement en chef à M.

d'Aurelle, et se rappelant fort à propos la recommandation de McMahon, le donna à M. Chanzy.

Et voilà comment il se fait qu'en dépit des vieilles règles de l'avancement, un simple général de brigade a été fait d'emblée généralissime d'une armée de cent mille hommes.

Les prévisions de McMahon et le choix de Gambetta ont été justifiés.

L'ANGE.

(CONTE DANOIS D'ANDERSON.)

"Toutes les fois qu'un petit enfant meurt, un ange de Dieu descend sur la terre, prend l'enfant mort entre ses bras, déploie de grandes et blanches ailes, vole par tous les lieux que l'enfant aimait le plus. Il lui cueille à pleines mains des fleurs, qu'il porte au bon Dieu, afin que, là encore, elles fleurissent plus belles que sur la terre.—Le bon Dieu presse toutes les fleurs sur son cœur ; mais à celle que l'enfant aimait le plus il lui donne un baiser, et il lui arrive une voix à l'aide de laquelle elle peut chanter dans la suprême béatitude."

Voilà ce que racontait un ange de Dieu, tandis qu'il portait au ciel un enfant mort ; l'enfant l'entendait comme dans un songe. Ils volaient à toutes les places du pays natal où le petit avait joué, et ils traversèrent des jardins ornés de fleurs charmantes. "Lesquelles voulons-nous emporter et planter dans le ciel !" demanda l'ange.

Là était un beau pied de rosier ; mais une main méchante avait brisé son tronc, de sorte que toutes ses branches, couvertes de gros boutons à moitié épanouis, pendaient toute flétries.

"Le pauvre arbre ! dit l'enfant ; prends-le, qu'il reflorisse là-haut auprès du bon Dieu."

Et l'ange le prit, baisa l'enfant ; et le petit ouvrait à moitié les yeux. Ils cueillirent de riches et magnifiques fleurs, mais aussi la fleur de Marie, si dédaignée, et la suave pensée.

"A présent nous avons des fleurs," dit l'enfant ; et l'ange lui fit signe de la tête ; mais ils ne s'envolèrent pas encore vers le ciel.

Il était nuit, le silence régnait partout ; ils restèrent, dans la grande ville et planèrent ça et là sur l'une des rues les plus étroites, où se trouvaient un amas de paille, de cendre, de vieux ustensiles, vestiges d'un pauvre déménagement.

Et l'ange montrait, au milieu de toute cette désolation, les débris d'un pot à fleur, et dessus, un monceau de terre qui en était sorti et qui n'était plus consolidé que par les racines d'une grande fleur des champs fanée ; elle ne valait plus rien du tout, et voilà pourquoi elle avait été jetée dans la rue.

"C'est celle-là que nous voulons emporter, dit l'ange ; je veux t'en raconter l'histoire pendant que nous volerons."

Et ils s'envolèrent, et l'ange raconta :

"Là-bas, dans la rue étroite et dans une cave basse, demeurait une fois un pauvre petit garçon malade ; dès sa première enfance il avait toujours été alité, et, lorsqu'il était très-bien portant, il faisait une ou deux fois, sur ses béquilles, le tour de sa petite chambre, et puis... c'était tout. Plusieurs jours d'été le soleil donnait pendant une demi-heure sur la fenêtre, et le petit garçon s'y asseyait, se laissant pénétrer de ses chauds rayons, et alors on disait :—Ah ! aujourd'hui il est sorti.—Il ne connaissait le bois, dans sa magnifique verdure du printemps, que par les premiers rameaux de hêtre que le fils du voisin lui apportait ; il les mettait au-dessus de sa tête, et alors il rêvait qu'il était dans le bois, là où il y avait du soleil et où les oiseaux chantaient. Un jour de printemps, le fils du voisin lui apporta des fleurs des champs, et, parmi ces fleurs, il s'en trouvait par hasard une qui avait une racine ; l'enfant la planta dans un pot à fleurs et l'attacha à la fenêtre, près de son lit. La fleur, ayant été plantée d'une main heureuse, grandit et forma de nouveaux boutons ; ce fut pour l'enfant malade le plus beau jardin, son petit trésor sur cette terre. Il l'arrossa, la cultiva et prit soin qu'elle reçut chaque rayon de soleil, jusqu'au dernier qui glissait sur cette fenêtre basse. Et, la fleur elle-même s'identifiant dans ses songes, c'est vers elle qu'il se tourna en mourant, lorsque le bon Dieu l'appela à lui. Depuis un an, à présent, il est auprès de Dieu ; et depuis un an la fleur s'est flétrie, oubliée sur la fenêtre, et puis elle a été jetée dans la rue avec les ordures. Et c'est cette fleur, cette pauvre fleur fanée que nous avons prise dans notre bouquet ; car elle a causé plus de joie que la plus magnifique fleur dans le jardin d'une reine."

—Mais comment sais-tu donc cela ? demanda l'enfant que l'ange portait au ciel.

—Je sais cela ! répondit l'ange ; j'ai été ce pauvre petit garçon qui ne marchait qu'à l'aide de béquilles. Je connais peut-être bien ma fleur.

Et l'enfant, ouvrant de grands yeux, regarda l'ange au visage beau, et rayonnant, et au même moment ils étaient dans le ciel, où il n'y avait plus que joie et félicité.

Dieu pressa l'enfant mort sur son cœur, alors il lui mit des ailes, comme à l'autre ange ; il vola avec lui, la main dans sa main. Puis, Dieu pressa toutes les fleurs sur son cœur ; mais la pauvre plante des champs, il la baisa ; il lui vint une voix et elle chanta avec les anges qui, jouissant tous de la même béatitude, planaient autour de Dieu, les uns tout près, les autres un peu plus loin, formant un grand cercle qui s'étendait toujours, toujours, jusque dans l'infini.

Et ils chantaient tous, grands et petits, le bon et cher enfant et la pauvre fleur des champs, qui, fanée, avait été jetée sur le fumier, dans l'étroite et sombre rue.

—Un vieillard d'Arthabaskaville, âgé de plus de 80 ans, a failli trouver la mort, ces jours derniers, à quelques pieds de sa maison dans les circonstances suivantes : Il était allé le soir puiser de l'eau à une fontaine et se disposait à regagner sa demeure, lorsqu'il s'aperçut qu'un obstacle insurmontable l'en empêchait. Une partie de l'eau que contenait son vase s'était répandue sur la glace, et s'était tellement congelée sous ses chaussures, qu'il fut resté là immobile et bientôt sans vie par un froid de 30 degrés, si un voisin attiré par ses lamentations ne fût venu lui rendre la liberté.—*L'Union des Cantons de l'Est.*

Un homme bien connu et qui ne demeurait pas bien loin de Vaudreuil était bien malade à la veille de mourir ; et on disait que déjà il extravaguait. Un individu de l'endroit fut le voir. Tout à coup pendant qu'il conversait avec le malade, celui-ci lui dit d'une voix mystérieuse et solennelle :

Voyez-vous, monsieur, voyez-vous cette main..... qui d'avance.

—Oui, cher Monsieur, oui... je la vois, répondit le visiteur qui n'osait contredire le pauvre malade.

—Eh ! bien, reprit celui-ci, vous êtes bien plus fou que moi, car je ne vois rien.

A Nogent le Robson, dernièrement, voici les adieux qu'une mère faisait à son fils, officier dans un bataillon de la garde mobile :

"Mon fils, mon cher enfant, je suis bien malheureuse de te voir partir, parce que tu cours au péril et peut-être à la mort.

"Mais souviens-toi d'un conseil de ta mère :

"Ne fuis pas, car vois-tu, je mourrai de honte. Fais ton devoir.

"Si tu meurs, je mourrai de chagrin.

"Fais ton devoir et que Dieu nous protège."

On lit dans un journal français :

On se rappelle la délicieuse charge de Gavarni, traduite par cette légende :

—Petit, qui aimes-tu mieux, Papa ou Maman ?

—J'aime mieux la viande.

A notre tour, nous pouvons demander à notre bon voisin d'Outre-Manche :

—John Bull, mon ami, qui aimes-tu mieux, la France ou la Prusse ?

—J'aime mieux le argent.

Toute la politique de l'Angleterre est là. Dans la guerre actuelle, l'Angleterre, *comme nation*,—et en faisant pour les *personnes* les plus larges et les plus honorables exceptions,—l'Angleterre n'a vu qu'une occasion de gagner de l'argent, beaucoup d'argent.

Et elle en a gagné de toutes les manières ; et même par des moyens qui ne sont pas assez généralement connus.

D'abord, l'Angleterre a gagné de l'argent en nous vendant au *prix fort* des armes et des munitions de guerre, dont les trahisons honteuses de Sedan et de Metz nous avaient dépouillés. Birmingham a fait de l'or avec les Sniders, les Chassepots, les Armstrongs qu'il nous a vendus. Ceci du reste était un commerce loyal, auquel il n'y a absolument rien à redire.

Ce qui était peut-être un peu moins *délicat*, c'est le commerce considérable qui s'est établi—à Londres spécialement—pour nous revendre, après avoir gratté la marque de fabrique française, les fusils Chassepots livrés aux Prussiens à Sedan et à Metz, et cédés par ceux-ci contre espèces aux Anglais. De sorte que la France a payé de son argent la fabrication première de ces armes ; elle a payé du sang de ses enfants leur perte ; et elle paie encore de ce qui lui reste d'argent ces mêmes armes avec lesquelles elle doit tenter un suprême effort pour sa délivrance.

Dans ces douloureuses transactions John Bull ne voit qu'une chose, l'argent : il achète à *bon marché* à la Prusse ces provenances de la violence et de la trahison, et il les revend *très-cher* à la France : double bénéfice, excellente opération.

VACHE EXTRAORDINAIRE.—Nous apprenons avec plaisir, que M. J. B. Simard fils, de la paroisse de N. D. des Anges de Stanbridge, possède une vache extraordinaire. Dans les bonnes herbes elle donne soixante livres de bon lait ; à l'heure qu'il est, quoique nourrie à la paille, elle fournit 15 livres de lait par jour, et elle pèse de 600 à 650 livres.

L'HOTEL DE NIORRES.

Suite.

—Parbleu ! cela va sans dire. Pour que le comte de Sommes, c'est-à-dire le fils de la Madone en faveur duquel a été dressé l'acte passé par le conseiller, hérite, il faut que tout soupçon soit écarté de lui.

Cela est facile. Personne au monde que le conseiller, la Madone et moi ne connaissent cet acte si important.

Or, le conseiller n'ira pas s'en vanter, et d'ailleurs il n'y songe plus. La Madone, ta mère, est morte, au diable.... donc, elle n'est plus à redouter. Quant à toi et à moi.... nous sommes bien tranquilles mutuellement sur nos actions réciproques.

Il n'y aura donc pas, il ne pourra donc pas y avoir un seul mot prononcé qui éveille l'ombre d'un soupçon à l'égard d'un héritier étranger, ayant intérêt à la succession, tandis que tout se trouvera naturellement à la charge des deux marins.

Comprends bien la situation, Bamboulé ! Tout Paris connaît les dettes énormes du marquis et du vicomte, et ce soir même ils ont engagé leur avenir relativement au mariage projeté. Premières preuves morales qui disposeront tous les esprits contre eux.

Le conseiller a obstinément refusé de les recevoir : seconde preuve à interpréter à leur désavantage.

Les crimes n'ont eu leur commencement d'exécution qu'après l'époque où les unions ont été arrêtées. Preuve très-grave, celle-là !

Enfin demain, des preuves matérielles, indiscutables seront établies contre les marins. Ces preuves, je me charge de les fournir.

—Quelles sont-elles ? demanda le comte.

—Inutile que tu les connaisses d'avance, répondit Saint-Jean. Le moment venu, elles apparaîtront lumineuses pour tous : que cela te suffise !

Donc, le marquis et le vicomte arrêtés, le procès sera mené rapidement. Quelques manifestations populaires que nous organiserons facilement en presseront le dénoûment, à une époque où la cour commence à avoir peur du peuple.

Le conseiller et ses deux nièces auront à subir toutes les tortures de ce procès. Les marins condamnés, les deux jeunes filles sont au désespoir et leur mort n'étonne personne, car chacun s'y attend.

—Restera le conseiller, dit Bamboulé.

—Bah ! celui-là ne restera pas longtemps. Alors, le fils de la Madone survient un beau jour, son acte à la main....

—Mais, dit Bamboulé, il est une chose à laquelle j'ai toujours songé et qui m'inquiète.

—Quelle chose ?

—Comment le comte de Sommes se fera-t-il reconnaître pour être le fils de la Madone ?

Saint-Jean haussa les épaules.

"Le comte de Sommes, dit-il, ne paraîtra pas dans l'affaire. Il sera parti en voyage, en Italie, où il voudra.... Pendant ce temps, le fils de la Madone, qu'un procureur, qui aura été dépositaire de l'acte, aura été rechercher au fond de quelque province où il végétait misérablement, apparaîtra à la lumière. Mis en possession de son héritage, le bâtard voudra courir le monde.... Il partira à son tour. Paris qui s'en sera occupé, n'y pensera plus au bout de six semaines, et le comte de Sommes fera alors sa brillante rentrée dans les salons de l'aristocratie. Comprends-tu ?

—Parfaitement ! dit Bamboulé.

—Alors, reprit Saint-Jean, nous nous occuperons du mariage.

—Et l'enfant ?

—Il demeurera à Saint-Nazaire.
—Mais si l'on faisait des recherches... J'ai vu aujourd'hui à Versailles, chez moi, un certain Fouché....
—Il part demain pour Saint-Nazaire, interrompit Saint-Jean.
—Quoi! vous savez....
—Je sais tout! dit le roi du bagne.
Le comte baissa la tête: il reconnaissait la supériorité de celui qui lui parlait.
—Fouché part demain, reprit Saint-Jean, il quitte Paris en compagnie d'un certain Brune, lequel a promis à Bernard de lui ramener sa fille. Or, comme ce Brune n'a pas d'argent pour faire le voyage, il ira demain chez la marquise d'Horbigny avec son ami Nicolas. Le comte de Sommes, prévenu par Saint-Jean et s'intéressant, ainsi que la marquise, très-vivement à la réussite de cette affaire, prêtera généreusement cinquante louis à Brune pour faciliter son voyage de découverte.
—Mais..... dit vivement Bamboulà.
—De cette façon, interrompit Saint-Jean, il sera prouvé que le comte et la marquise, si quelquefois la substitution d'enfant était établie un jour, n'étaient pour rien dans ce crime, puisqu'ils ont participé aux moyens de le découvrir.
—Mais, dit encore Bamboulà, si Fouché et Brune partent...
—Ils n'arriveront pas, voilà tout," répondit froidement Saint-Jean.
Le comte regarda le roi du bagne avec un sentiment d'admiration profonde:
—Décidément, dit-il en s'inclinant, tu es bien notre maître à tous.
—Donc, continua Saint-Jean sans daigner répondre à l'acte d'humilité de son compagnon, tout est prévu, tout est préparé. Demain à pareille heure, il n'y aura plus entre la fortune et le fils de la Madone, que deux frères jeunes filles qu'une rude émotion doit prochainement briser.
—Et maintenant, dit le comte de Sommes qui avait repris entièrement toute sa liberté d'esprit, il ne me reste plus qu'à te répéter la question que je t'ai posée au commencement de notre entretien: Quelle sera ma part? quelle sera la tienne?
—Fort belles toutes deux, car elles seront égales, répondit Saint-Jean.
—Ainsi, nous partagerons....
—En frères! Et de plus je t'abandonne sans y prétendre jamais, la haute position que s'est faite le comte de Sommes et à laquelle j'ai cependant largement contribué."
Bamboulà réfléchit durant quelques minutes, puis relevant la tête:
—J'accepte! dit-il.
—Bien entendu reprit Saint-Jean, que le tout sera divisé en trois parts égales: l'une pour les enfants des galères, suivant la coutume établie, l'autre pour toi, la troisième pour moi.
—Ah! fit le comte, mais alors ce n'est plus qu'un tiers.
—Qui formera encore plus de deux millions pour ta part. Songe que sans moi tu n'aurais rien. D'ailleurs la discussion est impossible: je suis le chef, je commande. Dorénavant n'oublie plus cela."
Le comte se plaça les lèvres et courba son front devenu plus pâle.
En cet instant deux heures sonnèrent à l'horloge du Palais-Royal, le comte se leva vivement et repoussa le siège qu'il venait de quitter.
—Son Altesse m'attend, dit-il. Il faut que je parte.
—Tu vas...? demanda Saint-Jean.
—A la petite maison de la rue Blanche.
—Eh bien! puisque tu vois Son Altesse cette nuit, préviens-la que demain soir tu lui présentera un compagnon d'orgie.
—Hein? fit le comte avec stupéfaction.
—N'y a-t-il pas demain soir souper à la petite maison?
—Si fait!
—Tu es du nombre des convives?
—Naturellement.
—Eh bien! nous irons ensemble.
—Toi! s'écria le comte. Tu veux que je te présente au duc?
—Je le veux! répondit nettement Saint-Jean.
—Tu n'y songes pas!
—Pourquoi donc? demanda Saint-Jean avec un sang-froid imperturbable.
—Sous quel nom veux-tu que je te présente?
—Belle affaire! Le marquis Campanini, riche seigneur florentin. Je parle italien comme un Toscan: je resplendirai de broderies et de diamants, et s'il le faut j'aurai mes titres de noblesses dans ma poche. Son Altesse n'est pas, que je sache, fort susceptible à l'endroit des convenances. Tu me présenteras comme un aimable compagnon.
—Mais....
—Je le veux! dit Saint-Jean plus nettement encore que la première fois.
—Impossible! impossible!" répéta le comte en examinant l'extérieur vulgaire de son interlocuteur.
Celui-ci sourit dédaigneusement.
—Sois sans crainte, dit-il. Le comte de Sommes n'aura pas à rougir du convive qu'il amènera. D'ailleurs, il faut que cela soit. Tu entends? Il faut que j'assiste à l'orgie qui aura lieu; il le faut pour établir les preuves matérielles qui doivent condamner, aux yeux de tous, le vicomte de Renneville et le marquis d'Herbois. J'ai compté sur toi pour me présenter dans la société du duc. A l'heure où nous arriverons, tous seront ivres et la première présentation venue sera bonne. D'ailleurs, je le répète: il le faut, je le veux. Cherche un prétexte."
Et Saint-Jean, adressant au comte un geste impératif, se leva à son tour.
Bamboulà parut accepter ce nouvel ordre avec une résignation parfaite.
—Un mot encore, dit-il. Parmi tous les créanciers du vicomte et du marquis, dont les témoignages auront dans l'affaire une importance énorme, il en est que la police ne connaît pas encore. J'ai sondé Pick à cet égard. Celui-là, c'est Roger. Quel est-il? Faut-il qu'on le connaisse?
On le connaît, répondit Saint-Jean.
—Mais Pick m'avait affirmé....
—Pick obéissait à mes ordres.
—Ainsi les agents de M. Lenoir?
—Sont à ma dévotion.
—Mais Jacquet, cependant....
—Jacquet est joué, dupé: il passe pour être à moi sans même le savoir, sans même soupçonner que je me sers de son nom et qu'il joue un rôle dans toute cette affaire. Tu sauras tout plus tard....."

Le comte fit un nouveau signe d'étonnement admiratif: Saint-Jean sortit sans ajouter un mot.

Demeuré seul, le comte laissa ses regards errer autour de lui, puis s'approchant de la fenêtre il s'accouda sur la balustrade et baigna son front brûlant dans l'air pur que rafraîchissait encore la brise de la nuit.

—Un tiers! pensait-il; un tiers seulement de ces millions que j'avais rêvés pour moi seul, et la perspective de dépendre éternellement de cet homme! Oui sans doute, sa complicité m'est précieuse! oui sans doute, j'ai besoin de lui pour réussir, mais ne pourrais-je reconquérir mon indépendance et garder pour moi la part entière?....."

Bamboulà secoua doucement la tête et parut se plonger dans un recueillement profond.

—Si Blanche ou Léonore, l'une des deux enfin survivait seule, reprit-il, celle-là posséderait entièrement ce magnifique héritage..... et celui qui deviendrait son époux, deviendrait en même temps maître de toutes ces richesses, et cela, sans aucun nouveau danger à courir!....."

Bamboulà se frappa le front.

—La fortune des Niorres vaut mieux à elle seule, continuait-il, que le tiers de cette fortune réunie à celle de la marquise et comme il ne serait plus question de l'enfant de la Madone, ce qui sait cet homme ne serait plus à redouter. D'ailleurs le comte de Sommes est assez puissant pour braver de tels périls.... L'avenir peut être plus riant encore qu'il n'apparaît... mais pour le présent, il a raison! il faut que demain les deux officiers soient arrêtés sur des preuves positives.... Quoi que je fasse plus tard, il faut que cela ait lieu d'abord. Donc..... qu'il agisse, qu'il commande, j'obéirai, quitte ensuite....."

Le comte n'acheva pas sa pensée.

—Pick, Roquefort, tous ceux-là que je croyais être à moi, rien qu'à moi, se dit-il après un nouveau moment de réflexion, étaient donc à lui, et je marchais entouré d'un réseau dont les mailles m'étaient invisibles. Et Jacquet.... cet agent incorruptible.... Il passe cependant pour être à lui aussi! Oh! cet homme est réellement fort: il est réellement grand! Serait-il prudent de lutter contre lui?... Nous verrons!"

Et Bamboulà abandonnant la fenêtre, revint prendre son chapeau jeté sur un meuble et se disposa à sortir à son tour. En quittant la pièce où il avait laissé son complice, Saint-Jean avait regagné la chambre servant de salle d'entrée à l'appartement.

Une petite porte était pratiquée à gauche dans la cloison. Saint-Jean ouvrit cette porte, en franchit le seuil, et la refermant sur lui, fit jouer deux verrous dans leurs gâches.

Il se trouvait alors dans un corridor complètement obscur, mais sans ralentir sa marche, en homme connaissant parfaitement les êtres du logis, il gagna l'autre extrémité de ce corridor, ouvrit une seconde porte et pénétra dans une vaste pièce qui devait être située dans la maison voisine de celle où était établi l'Enfer, car un gros mur la séparait du corridor.

Cette pièce était, comme le corridor, plongé dans une obscurité profonde.

Saint-Jean s'avança vers la muraille de droite, et étendant la main, saisit un cordon de sonnette, mais au moment de l'agiter, il s'arrêta soudain:

—Bamboulà doit, à cet instant même, chercher le moyen de me tromper et d'accaparer pour lui seul la fortune, murmura-t-il. J'ai lu dans ses regards qu'il avait une arrière-pensée en me promettant obéissance. Que pourrait-il tenter?....."

Puis, après un moment de silence qu'aucun bruit extérieur ne vint troubler:

—Bah! ajouta-t-il. L'existence de l'enfant me répondra de l'avenir."

Et il tira le cordon de sonnette. Aussitôt une porte s'ouvrit, un flot de lumière pénétra dans la pièce obscure et la jeune femme qui avait introduit Bamboulà dans l'appartement, apparut tenant un candélabre à la main.

—Je m'habille! dit Saint-Jean.

—Comment? demanda laconiquement la jeune femme.

—En grand seigneur!"

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE.

TROISIÈME PARTIE.

LA RUE DU CHAUME.

I.—Le lancement.

MM. d'Herbois et de Renneville habitaient un modeste appartement situé au troisième étage d'une maison meublée de la rue Louis-le-Grand.

Depuis leur arrivée de Brest, ne comptant faire à Paris qu'un séjour de courte durée, puisqu'ils étaient tous deux à la veille d'embarquer de nouveau, ils avaient cru ne pas devoir se montrer difficiles sur le choix de leur logis provisoire.

Qui eût connu jadis les deux gentilshommes, alors que, dévorés par cette fièvre de luxe et de plaisirs qui faisait tourner toutes les nobles têtes de l'époque, ils jetaient à pleines mains, par les fenêtres, l'argent de leur patrimoine, eût été bien surpris de les retrouver modestement installés dans cette maison de mesquine apparence.

C'est que le marquis et le vicomte n'étaient plus les deux fous insatiables de fêtes, de soupers et de débauches que le monde avait autrefois recherchés avec empressement. Depuis leur dernier séjour à Paris, depuis leur dernier embarquement à Brest, les deux gentilshommes avaient subi une métamorphose complète. De prodigues, de déréglés, d'insouciantes gaspillards, de hardis coureurs de bonne fortune qu'ils s'étaient montrés, ils étaient devenus brusquement rangés dans leur existence intime, simples dans leurs habitudes, presque ennemis du bruit et du scandale, timorés et ridicules, enfin, au dire de leurs anciens compagnons de plaisirs.

Quelques minutes avaient suffi, durant un beau soir, pour entraîner cette transformation radicale.

Une après-dînée (c'était huit mois environ avant le jour où nous les avons vus prendre place dans le carrabas de Versailles) le marquis et le vicomte se promenaient à Brest sur le cours d'Yvetot.

Ils étaient arrivés depuis quinze jours d'un long voyage transatlantique. Ayant en poche leurs permis de débarquement et un congé suffisant, ils avaient fait leurs adieux à tous leurs amis, et, après avoir opéré une large saignée aux caisses d'une demi-douzaine d'usuriers avec lesquels ils étaient en relations suivies, ils s'apprêtaient à courir la poste avec la capitale du royaume. Le lendemain devait être le jour du départ.

Ce soir-là ils se promenaient donc sur le cours au milieu d'une foule empressée d'officiers et d'habitants de la ville,

lorsqu'un mouvement brusque se fit dans la masse des promeneurs. L'évêque diocésain, alors de passage à Brest pour la bénédiction d'un navire que l'on devait lancer, traversait le cours en sortant d'une petite église voisine où il avait été entendre célébrer l'office du soir.

L'évêque était le fils aîné du conseiller de Niorres, celui-là même qui devait venir périr si misérablement dans la maison paternelle. Près de lui marchait sa tante, Mme de Niorres, veuve d'un officier distingué et l'une des femmes les plus justement estimées de toute la haute société de la ville. Ses deux filles, Léonore et Blanche, cousines germaines de l'évêque, les suivaient accompagnées de deux vénérables ecclésiastiques.

Toute cette famille, qui fréquentait peu le monde, était bien connu du peuple de Brest, et pas un malheureux n'ignorait le nom de la veuve ni ceux de ses filles.

Chacun s'inclinait respectueusement sur le passage du prélat, et toutes les têtes se découvraient par un même mouvement.

MM. d'Herbois et de Renneville, placés par hasard au premier rang, s'inclinèrent comme les autres. C'était la première fois que les deux jeunes gens se trouvaient en présence de Mlle de Niorres. Tous deux furent frappés de la beauté réellement angélique de ces deux gracieuses jeunes filles, surnommées par le peuple de la ville; les anges de la miséricorde.

Un véritable cortège de pauvres indigents accompagnait l'évêque et sa famille, et pas une main tendue ne s'était retirée vide.

Au moment où les jeunes filles passaient devant les deux marins, une vieille femme chargée d'années, le visage amaigri, le front pâle, les traits exprimant la souffrance, s'avança brusquement.

—Mes bon anges du seigneur, dit-elle d'une voix lamentable, mon mari se meurt et je n'ai pas de quoi acheter les médicaments nécessaires."

Léonore et Blanche se détournèrent aussitôt et fouillèrent dans leurs bourses; mais toutes deux s'arrêtèrent par un même mouvement, et un même sentiment de déception se peignit sur leur frais visage. Elles avaient tant donné déjà que les deux sacs de soie étaient vides.

La mendicante continuait ses supplications. Blanches adressa à sa mère:

—Tu m'as pris tout ce que j'avais, dit celle-ci avec un sourire mêlé de regret.

(A continuer.)

VARIÉTÉS.

Le portrait de Calvin. Henriette de France, reine d'Angleterre, étant un jour dans le cabinet du roi, son époux, y admira entre autres choses le portrait de Calvin peint par Van Dyck, la plume à la main sur un livre, et les yeux attachés au ciel. Le roi survint, qui, la voyant attachée à ce portrait, lui demanda à quoi elle pensait: "Je pense, sire, répondit-elle, qu'il ne faut pas s'étonner si Calvin n'a rien fait qui vaille, puisqu'il ne regardait pas ce qu'il faisait."

Henri IV fut complimenté par des députés du parlement de Paris sur une victoire qu'il avait remportée. Le maréchal de Biron, qui y avait eu beaucoup de part, se trouva à leur audience: "Messieurs, leur dit le roi en leur montrant ce maréchal, voilà un homme que je présente également à mes amis et à mes ennemis."

Henri IV apprenant qu'un médecin français s'était converti du calvinisme à la religion catholique, il dit au duc de Sully qui était avec lui: "Mon ami, ta religion est bien malade elle est abandonnée des médecins."

Comme un mendiant traitait l'empereur Maximilien de frère, en lui demandant l'aumône, à cause que nous sommes tous frères en Jésus-Christ, l'empereur lui fit donner quelque chose. Le pauvre se plaignit, disant que c'était trop peu pour un empereur. —Allez, dit Maximilien, si tous vos frères vous donnent autant, vous serez plus riche que moi."

M. Corbinelli entendant la messe aux Minimes à Paris, un homme bien vêtu vint se mettre à genoux près de lui, et peu après lui tendit la main en cachette en lui demandant l'aumône. M. Corbinelli lui dit: "Monsieur, vous m'avez prévenu, j'allais vous demander la même chose."

Deux courtisans couraient la poste l'un après l'autre, le premier ayant un menton fort long, et l'autre n'en ayant point du tout. Le roi, qui les vit passer, demanda où allaient ces gens-là? "C'est, lui dit M. de Clérambaut, que M... court après M..., qui lui a volé son menton."

Un homme s'étant remarié, ses enfants lui en firent leurs plaintes. "Je suis si content de vous, leur répondit-il, que je ne me remarque que pour avoir des enfants qui vous puissent ressembler."

Un Gascon étant entré dans un cercle de très-jolies filles, la moins belle lui présente un siège; sur quoi il lui dit: "Dieu me damne, mademoiselle, quoique vous ne soyez ni belle ni gracieuse, vous êtes obligeante."

Deux Français se cherchant l'un l'autre à Florence dans la place du vieux palais, sans se pouvoir trouver à cause de la grande foule qui regardait un baladin, on vint à sonner l'Angelus, et tous les italiens s'étant mis à genoux, les deux Français se virent seuls debout, et ainsi se trouvèrent.

Dans le testament que l'on trouva après la mort de M. de L... il avait mis dans un article: "Je ne laisse rien à mon maître d'hôtel, parce qu'il y a dix-huit ans qu'il est à mon service."

Un gentilhomme très-avare qui avait fait faire son buste par un habile sculpteur, le fit voir un jour à quelques gentilshommes de ses amis, pour savoir s'il était bien représenté: "Monsieur, lui dit un de la compagnie, ce marbre vous ressemble en corps et en âme."

HOROSCOPE.

Les femmes nées en janvier offrent de bonnes garanties ; elles seront fidèles, dit l'horoscope, et feront bon ménage, étant insensibles à la gloire, à la littérature, à la musique, à la peinture, et particulièrement disposées pour la tapisserie et la cuisine.

Heureux ceux qui naissent en février. Les femmes seront charmantes, non au physique, il est vrai, mais au moral, ce qui vaut bien mieux. Les hommes seront les enfants gâtés de la fortune.

Le mois de mars, placé sous le patronage du Dieu de la guerre, produit des gens bêtes, mais positifs. (C'est l'almanach astrologique qui dit cela : mais tout lecteur du Courrier né en mars ne confirme la règle que par l'exception.) L'âge, du reste, les mûrit comme le soleil mûrit les melons, et puis, sous cette influence efficace, l'honnêteté et les vertus conjugales brillent également dans les deux sexes.

Avril abandonne à eux-mêmes les enfants dont il a vu la naissance ; en revanche, et par un contraste bizarre, mai donne aux femmes un cœur tendre et une imagination ardente, tandis que les hommes ne tiennent de lui qu'une passion, celle de l'argent.

Juin doue chaque matin les enfants des facultés les plus heureuses ; mais passé midi, il ne produit plus que des militaires. Aux femmes il promet de petites moustaches, un peu de coquetterie, et beaucoup d'amabilité.

Les attributs du mois de juillet sont favorables aux deux sexes : jeunesse heureuse et fleurie ; âge mûr tempéré ; vieillesse vertueuse.

AOÛT produit toutes sortes de vertus champêtres. On aimera à voir lever l'aurore.

Honneur à l'homme né en septembre. Voyez plutôt : "Il aura l'oreille juste et le cœur droit. Il sera musicien, galant troubadour, rempli d'honneur et de courage." Quant à la femme, l'horoscope bien moins positif, lui promet de précieuses qualités, à moins qu'elle n'ait les défauts contraires.

Le mois d'octobre inspire aux hommes la paresse, et pas mal d'égoïsme ; aux femmes au contraire, il prodigue les dons les plus heureux. Vous qui demandez au ciel une compagne bonne ménagère, économe, intelligente, fidèle, allez la chercher dans les registres de l'état civil du mois d'octobre.

Novembre n'inspire ni la bravoure aux hommes, ni la douceur ou l'économie aux femmes. Triste époque pour venir au monde.

Enfin le mois de décembre fait les profonds politiques et les habiles calculateurs ; les journalistes célèbres, et les excellents caissiers ; les femmes posées, réfléchies et littéraires. Pères et mères ne l'oubliez pas et pour plus simples renseignements, consultez les almanachs anciens et nouveaux.—les nouveaux surtout.

On se tromperait beaucoup, du reste, si l'on regardait ces influences simplement comme une plaisanterie annuelle, évoquée aux approches du 1er janvier. Elles existent à l'état de tradition et de croyance dans presque tous les pays où le climat rend sensible la différence des saisons, et où la température varie distinctement selon les mois de l'année. En Pologne, par exemple, l'influence de chacun de ces mois est symbolisée par une pierre précieuse qu'il est d'usage d'offrir en cadeau aux anniversaires de naissance. En voici la nomenclature.

En janvier, on offre l'hyacinthe ou le grenat, présage de constance et de fidélité ;—en février, l'améthyste, préservatif contre les passions violentes : elle annonce la paix du cœur ;—en mars, la sanguine : elle est naturellement la marque du courage et elle indique aussi, comme un contrepoids utile, la discrétion dans les entreprises périlleuses ;—en avril, le saphir ou le diamant : c'est une garantie d'innocence ou de repentir ;—en mai, l'émeraude : c'est l'amour heureux ;—en juin, l'agate : longs jours de santé ;—en juillet, le rubis ou la cornaline : c'est l'oubli des chagrins de l'amour ou de l'amitié ;—en août la sardoine : c'est la félicité conjugale ;—en septembre, la chrysolithe, qui préserve de la folie ;—en octobre, l'aigue marine ou l'opale : signe de malheur et d'espérance ;—en novembre, le topaze, qui promet la chose rare l'amitié.—Heureux enfin les hommes nés en décembre, la turquoise ou la malachite ne promet que des succès et un bonheur inaltérable.

Eh bien ! Ami lecteur, qui que vous soyez, riche ou pauvre, vieux ou jeune, recitez votre pater, et vous aurez demandé vous-même ce que je trouve de mieux à vous souhaiter ! Du pain tous les jours et le pardon de toutes vos offenses !—Courrier de Sorel.

ABRILLE.



MARCHAND-TAILLEUR 35—RUE ST. LAURENT—35 ET 10—RUE ST. JOSEPH—10 Venez et Voyez.

2-1-h



AVIS AUX CONSTRUCTEURS DE VAISSEAUX.

Des Soumissions Cachetées, adressées au sous-signé, seront reçues à ce bureau jusqu'à Samedi, le 4 Février prochain, à Midi, pour la construction de deux Bateaux à Vapeur, dont l'un doit être bâti à Rainy Lake, et l'autre au Lake of the Woods, Territoire du Nord-Ouest.

On peut voir les plans et spécifications à ce bureau, le et après le 20 courant.

Les Soumissions doivent être envoyées séparément en deux paquets respectivement "Bateau à Vapeur pour Rainy Lake," et "Bateau à Vapeur pour le Lake of the Woods."

Les signatures de deux personnes solvables, résidant dans la Puissance, et qui voudront se porter garants pour la due exécution du contrat, devront être apposées à chaque Soumission.

Le Département ne s'oblige pas à accepter la plus basse ou aucune des Soumissions.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire.

Département des Travaux Publics, } Ottawa, le 12 janvier 1871. } 2-3d

THOMAS MUSSEN, Marchand en Gros et en Détail de SOIERIES et PEPLINES IRLANDAISE, GANTS D'ALEXANDRE, et autres Fabricants de renom, TAPIS ET PRELATS DE CHOIX, De Velours, Bruxelles ou Tapestry, ORNEMENTS D'EGLISES, Tentures pour Salons, Franges en Soie, etc., 257 ET 259, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL. 4 mai 1870. 18zz

GRANDE VENTE DE HARDES FAITES. 650 PARDESSUS. 400 PEA JACKETS. 1,000 PAIRES PANTALONS. 800 VESTES. 800 CHEMISES CASIMIR. 1,000 PAIRES CALECONS. Etc., Etc., Etc.

Aussi une grande variété de Draps de Castor et Pilot, Draps Français et Anglais, Tweed et Casimir. A 20 pour cent au-dessous de la valeur ordinaire. REGIS DEZIEL, 131, Rue St. Joseph. 40-6m.

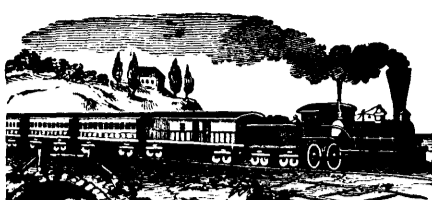
USINES A MÉTAUX DE LA PUISSANCE. ÉTABLIE 1828. CHARLES GARTH ET CIE., PLOMBIERS, OUVRIERS EN APPAREILS A VAPEUR ET A GAZ. FONDEURS DE LAITON, FINISSEURS, CHAUDRONNIERS ET MACHINISTES, ETC., ETC. Fabricants et Importateurs de CUIVRE A L'USAGE DES PLOMBIERS, DES MECANICIENS ET D'OUVRIERS EN APPAREILS A VAPEUR; USINE A CUIVRE ET A FER; APPAREILS A GAZ ET A VAPEUR, ETC., ETC. Toutes sortes d'ouvrages pour Usines à Gaz, Etablissements Hydrauliques, Distilleries et Brasseries, Raffineries, Phares, etc., etc. —Aussi: On entreprend de faire chauffer les Bâtimens publics et privés, les Usines, les Serres, etc., par le moyen de l'appareil à l'Eau Chaude Patenté de GARTH, l'appareil à Vapeur de Basse Pression de GOLD, avec les Derniers Perfectionnements, et par la Vapeur à Haute Pression en Tuyaux droits et repliés. En vente aux plus bas prix, toutes sortes de Gaseiers, Tasseaux, Pendants, Abat-jours, etc.; Tuyaux en Fer Travaillés, avec appareils de Fer Malléable et Fondu pour l'Eau, la Vapeur ou le Gaz. Bureau et Usine, Nos. 536 à 542, Rue Craig, 1-47-zz MONTREAL.

L'ALMANACH AGRICOLE, COMMERCIAL ET HISTORIQUE

DE J. B. ROLLAND ET FILS POUR 1871. C'est l'Almanach le plus complet, et il contient une foule de renseignements utiles.—A vendre chez tous les Marchands.—Prix : 5 centimes. N. B.—C'est le seul Almanach dont le Calendrier des Fêtes Religieuses soit conforme à l'Ordo. A USSI le Calendrier de la Puissance au Canada pour 1871, contenant une liste complète du clergé de la Puissance.

NOUVEAUTÉ! CARTES JACQUES-CARTIER. Nous venons de recevoir un grand assortiment de Cartes à Jouer avec le portrait de Jacques-Cartier sur le dos, de différentes qualités, soit de \$1.20, \$1.75, \$2 et \$3 la douzaine.—En vente à la Librairie de J. B. ROLLAND ET FILS, Nos. 12 et 14, rue St. Vincent.

NOTRE-DAME DE LOURDES, Par HENRI LASSERRE. Ouvrage honoré d'un bref spécial adressé à l'auteur par Sa Sainteté le Pape Pie IX.—Trente-sixième édition.—Autorisée par Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de Montréal, et ornée de deux belles gravures. 1 beau vol. in-8 de 360 pages. Br., 75 cts.; rel., \$1.—En vente à la Librairie de J. B. ROLLAND ET FILS, Nos. 12 et 14, rue St. Vincent, Montréal.



Compagnie du Chemin de Fer le Grand Tronc du Canada.

SERVICE AMELIORE DES TRAINS. POUR L'HIVER DE 1870-71.

AUGMENTATION DE VITESSE.

Nouveaux Chars pour tous les Trains Express.

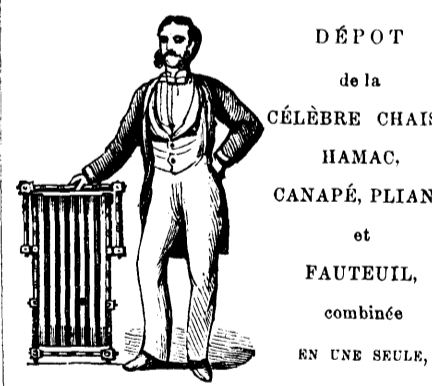
Les Trains partiront maintenant de Montréal comme suit:—

ALLANT A L'OUEST, Trains de la Malle pour Toronto et les stations intermédiaires. 8.00 A.M. Express de Nuit pour Ogdensburgh, Ottawa, Brockville, Kingston, Belleville, Toronto, Guelph, London, Brantford, Goderich, Buffalo, Détroit, Chicago et tous les points de l'Ouest à 8.00 A.M. Train d'accommodement pour Kingston, Toronto et les stations intermédiaires. 6.00 A.M. Train d'accommodement pour Brockville et les stations intermédiaires. 4.00 P.M. Trains pour Lachine à 6.00 A.M., 7 A.M., 9.15 A.M., Midi, 1.30 p.m., 4.00 p.m., et 5.30 p.m. Le train de 1.30p. m. va à la frontière.

ALLANT AU SUD ET A L'EST. Train d'accommodement pour Island Pond et les stations intermédiaires. 7.10 A.M. Express pour Boston via Vermont Central. 9.00 A.M. Express pour New-York et Boston via Vermont Central à 3.45. P.M. Express pour New-York et Boston, via Plattsburg, le Lac Champlain, Burlington et Rutland, à 6.00 A.M. Do do do 4.00 P.M. Express pour Island Pond. 2.00 P.M. Express de Nuit pour Québec, Island Pond, Gorham et Portland, et les Provinces d'en Bas, arrêtant entre Montréal et Island Pond à St. Hilaire, St. Hyacinthe, Upton, Acton, Richmond, Brompton Falls, Sherbrooke, Lennoxville, Compton, Coaticook et Norton Mills, seulement, à 10.10 P.M.

Il y aura des Chars Dortoirs à tous les trains de nuit. Le bagage sera étiqueté pour tout le trajet. Les steamers "CARLOTTA" ou "CHASE" laisseront Portland pour Halifax, N. E., tous les Mercredis et Samedis après-midi, à 4.00 heures p.m. Le confort est excellent pour les passagers et le fret. La Compagnie internationale des Steamers, faisant le trajet en connexion avec le Chemin de Fer le Grand Tronc, laisse Portland tous les Lundis et les Jedis, à 6.00 heures p.m., pour St. Jean, N. B., etc., etc. On pourra acheter des billets aux principales stations de la compagnie. Pour plus amples informations et l'heure du départ et de l'arrivée de tous les Trains aux stations intermédiaires et au terminus du chemin, s'adresser au Bureau où l'on vend des billets, à la station Bonaventure ou au Bureau No. 39, Grand'Rue St. Jacques.

C. J. BRYDGES, Directeur-Gérant. 1-46-tf. Montréal, 7 Novembre 1870.



Au Bureau du DOMINION DYE WORKS, 43tf 301, rue Notre-Dame, Montréal.

DÉFENSE DE PARIS. MONTREAL MENACÉ PAR LES GRANDS FROIDS DE L'HIVER.

Afin de se défendre contre les grands froids de l'hiver qui nous menacent depuis quelques jours, laissez vos ordres pour faire monter vos Poêles, vos Tuyaux et vos Fournaies chez

GEORGE YON, FERBLANTIER ET PLOMBIER, No. 241, — RUE ST. LAURENT, — No. 241. 2me porte de la rue Ste. Catherine. Vous trouverez aussi à son Magasin un grand assortiment de Tuyaux de Poêles Sourds, Seaux à Charbon, Chaudières à cendres et toutes sortes de Ferblanteries pour l'usage de la maison. 43-tf

JAMES FYFE, FABRICANT DE BALANCES. A remporté à l'Exposition de 1868, tenue à Montréal, une MEDAILLE D'ARGENT de Premier Prix et Diplomat, à toujours en main un assortiment complet de BALANCES de toutes espèces. 1-47-zz 24, rue du Collège.

NOUVEAU MAGASIN D'APOTHECAIRE, 363, RUE STE. CATHERINE, (Près de la rue Amherst.)

Le Soussigné offre en vente un assortiment complet de Drogueries, produits Chimiques, Parfumeries, Huiles, Bois de Teinture, Médecines Patentées, Brayers, Eponges, Brosses à Cheveux, Brosses à Ongles, Brosses à Dents, Brosses à Barbe, Eau de Cologne, Sangsues, Savons de Toilettes, en grande variété. Aussi un assortiment de Papeteries, Journaux, Timbres-Poste, etc., etc. Toutes Prescriptions de Médecins seront remplies avec le plus grand soin. JAMES GOULDEN. Montréal, 26 mai 1870. 21zz

J. D. NORMANDIN, RELIEUR, REGLEUR ET MANUFACTURIER DE LIVRES BLANCS. Ouvrages de luxe ainsi qu'ouvrages les plus communs, reliés à des prix très modérés. Les abonnés de l'Opinion Publique trouveront une bonne occasion de faire relier leur journal à bon marché. No. 36 RUE ST. VINCENT, MONTREAL. 1-52zz

NE FAITES USAGE QUE DE L'EMPOIS DE GLENFIELD Grandement employé dans la BUANDERIE ROYALE D'ANGLETERRE, Et dans celle de SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL DU CANADA. 1-47-zz

N. CODERRE, MARCHAND-TAILLEUR, No. 208, rue Notre-Dame, en haut chez MM. BARRET et PRICE, Montréal, où l'on trouvera des DRAPS, CASIMIRES ET TWEEDS de toutes sortes et des goûts les plus nouveaux. Il est prêt à exécuter avec ponctualité toute commande que l'on voudra bien lui confier à des prix très modérés. Montréal, 4 mai 1870. 18zz

DÉPARTEMENT DES DOUANES. Ottawa, 16 Décembre, 1870. L'ESCOMPTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMERICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 10 pour cent. R. S. M. BOUCHETTE, Commissaire des Douanes. L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier. 6d

"The Canadian Illustrated News" Journal Hebdomadaire De Chronique, Littérature, Science et Art, Agriculture et Mécanique, Modes et Amusements, Publié tous les Samedis à Montréal, Canada, Par GEORGE E. DESBARATS. SOUSCRIPTION D'AVANCE.....\$4.00 par an. PAR NUMERO..... 10 Centims.

CLUBS. Chaque Club de cinq souscripteurs qui nous enverra \$20, aura droit à six copies pour l'année. Les abonnés de Montréal recevront leur journal à domicile. Port : 5 centims par trois mois, payables d'avance par les abonnés, à leurs bureaux de poste respectifs. Les remises d'argent par un mandat de Poste ou par lettre enregistrée, seront aux risques de l'Edi. On recevra des annonces, en petit nombre, au taux de 15 centims la ligne, payable d'avance. AGENCE GENERALE: 1—COTE DE LA PLACE D'ARMES—1 BUREAU DE PUBLICATION ET ATELIERS: 319—RUE ST. ANTOINE—319

"L'Opinion Publique" JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE Publié tous les Jedis à Montréal, Canada, Par GEORGE E. DESBARATS & Cie. ABONNEMENT.....\$3.00 par année Aux Etats-Unis..... 3.50 Par numéro..... 7 Centims Envoi par lettres enregistrées ou par ordres sur le Bureau de Poste au risque des propriétaires du journal. ANNONCES.....10 Centims la ligne 1re fois 5 Centims " 2me " &c.

Tous ceux qui ne renouvellent pas le journal seront considérés comme abonnés. On ne recevra pas d'abonnements pour moins de six mois. Tout semestre commencé se paie en entier. Pour discontinuer son abonnement il faut en donner avis au moins quinze jours d'avance, au bureau de l'administration, No. 1, Côte de la Place d'Armes. L'agent collecteur et les porteurs ne sont pas autorisés à recevoir de désabonnements. Lorsqu'un abonné change de demeure il doit en donner avis huit jours d'avance. Si l'abonné ne reçoit pas son journal il est requis de porter plainte immédiatement à l'administration.

FRAIS DE POSTE—ATTENTION ! Les frais de poste sur les Publications hebdomadaires ne sont que de 5 centims par trois mois, payables d'avance au bureau de poste de l'abonné. Le manque d'attention à ce détail, entraînerait une dépense de 2 centims qu'il faudrait payer sur chaque numéro. Les journaux qui voudront bien échanger avec nous, ainsi que toutes lettres se rapportant à la rédaction, devront être adressés à l'Opinion Publique ou aux Rédacteurs, No. 1 Côte de la Place d'Armes, Montréal. Toute lettre d'affaires devra être adressée à George E. Desbarats, seul chargé de l'administration du journal. Imprimé et publié par G. E. DESBARATS, 1, Côte de la Place d'Armes, et 319 Rue St. Antoine, Montréal, Canada.